

# La Correspondance de L'ENSEIGNE

FRANCHISES - SUCCURSALES - GROUPEMENTS - COOPÉRATIVES - CHAINES VOLONTAIRES

## COMPLIMENTS

**VINGT-HUIT ELUS POUR LA SECONDE PROMOTION DES RUBANS DE LA FRANCHISE** □ Vingt-huit personnalités ont été désignées le 27 septembre pour recevoir le Ruban de la franchise. La première promotion, l'an dernier, comptait 38 noms. La sélection a donc été plus sévère, sauf pour les franchisés. Elle a aussi été plus éclectique. On sort quelque peu des chapelles et c'est mieux pour la crédibilité de cette jeune distinction. Deux «pères» de la franchise ont été récompensés par un grand ruban d'or : Duncan Whitfield, président de la Fédération européenne, et Jacques Dalby, premier délégué général de la Fédération française. Sept franchiseurs ont reçu un ruban d'argent : Michel Micmacher (Pronuptia), Bernard Gaud (Yoplait), Jean-Louis David, Pierre Dubarry (Les Ducs de Gascogne), Bernard Deltète (Phildar), Daniel Majonchi (Chantegrill), Michel Salzar (Les Caves du Val-d'Or). La même médaille a été attribuée à douze franchisés : Claude Lagny et Didier Merda (Promodès), Patrick Jore (Aspac), Roland Martinez (Relais des Surgelès), Jean Watremez (LM Jordane), Gérard Korber (Cuisine Plus), Francis Bigard (Novotel), Alain Perlstein (Jean-Louis David), Jean-Luc Delcamps (Arthur Martin), Guy Cameliot-Laurent (Maxi-Livres), Jean-Claude Chatelot (Baby-Botte), Françoise Jury (Coryse Salomé). En outre, sept rubans d'argent ont été décernés à des «personnalités extérieures» à la franchise : le professeur Jean-Marc Mousseron (université de Montpellier, M<sup>e</sup> Olivier Gast, Gilles Amédée-Manesme et Claude Nègre (conseils), Gérard Touati («Franchise Magazine»), Claude Toubeau («Pic»), Alain Boutigny («La Correspondance de L'Enseigne»). Les décorations seront remises lors du II<sup>e</sup> Gala de la franchise (23 octobre, Conciergerie, Paris).

## STRATEGIE

**CAUTION MUTUELLE : LE CEPME REPART AU COMBAT** □ Le Cepme s'apprête à proposer une procédure plus simple et plus compétitive pour les prêts cautionnés au commerce inférieurs à un million. Le seul taux retenu serait de 9,80%, contre plus de 10% jusque-là (taux bonifié à 9,40% sur la moitié de la somme, 10,65% au-delà). La cotisation de 3% au fonds de garantie (Franchise Expansion) remboursable en fin de course reste sans changement. Cette initiative, explique Régis de Prévoisin, devrait permettre de reprendre des parts sur le marché du financement des boutiques ; les dossiers ayant eu tendance à dériver, comme le montre l'augmentation de 0,4 à 1,2 million de la moyenne des opérations effectuées entre 85 et 88.

**POMME DE PAIN PREFERE LE DEVELOPPEMENT** □ L'assemblée générale ordinaire du 22 juin qui a mis fin au mandat de président de Laurent Caraux n'influencerait pas la stratégie du groupe Pomme de Pain. Celle-ci «reste axée sur le développement du produit Pomme de Pain» estime Jean Dominici, le nouveau pdg de la société holding de la chaîne qui contrôle désormais la majorité du capital (50,5 %) avec M. Truchet, également actionnaire fondateur et Bernard Vaillant, co-fondateur de l'enseigne avec L. Caraux. Ce dernier conserve jusqu'à nouvel ordre ses fonctions de pdg de Sier, principale filiale d'exploitation.